

Plan Futé CST

États financiers audités et

Rapport de la direction sur le rendement du fonds

31 octobre 2019 et 2018

cst



Table des matières

Rapport de la direction sur le rendement du fonds	1
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	4
Rapport de l'auditeur indépendant	4
État de la situation financière	6
État du résultat global	7
État des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	7
Tableau des flux de trésorerie	8
Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille	9
Tableau complémentaire II – Dépôts des souscripteurs, subventions et perte cumulée	10
Notes annexes	11

MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certaines parties du rapport de la direction sur le rendement du fonds, y compris, mais sans s'y limiter, les sections intitulées « Résultats d'exploitation » et « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs concernant le Régime, notamment sa stratégie, ses risques, son rendement prévu et sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent des déclarations qui sont par nature prédictives et relatives à des événements futurs ou à des conjonctures ou qui comprennent des termes tels que « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables ou des versions négatives correspondantes.

De plus, tout énoncé portant sur le rendement, les stratégies et les perspectives ou sur des mesures pouvant être prises à l'avenir par le Régime constitue un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles et sur les projections d'événements futurs et sont intrinsèquement assujettis, entre autres, aux risques, aux incertitudes et aux hypothèses portant sur le Régime et les facteurs économiques. Par conséquent, les hypothèses à l'égard des conditions économiques futures et d'autres facteurs pourraient s'avérer inexactes dans l'avenir.

Les énoncés prospectifs ne sont pas une garantie de rendement futur, et les événements réels pourraient différer grandement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs faits par le Régime. De nombreux facteurs importants pourraient contribuer à ces écarts, y compris, mais sans s'y limiter, les facteurs économiques et politiques généraux ainsi que les conjonctures boursières en Amérique du Nord et sur la scène internationale, les taux d'intérêt et les taux de change, les marchés des actions et les marchés financiers mondiaux, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les modifications de la réglementation gouvernementale, les actions en justice ou les mesures réglementaires imprévues, ainsi que les catastrophes.

Nous soulignons que la liste des facteurs importants ci-dessus n'est pas exhaustive. Nous vous encourageons à les examiner attentivement ainsi que tout autre facteur avant de prendre une décision de placement et nous vous conseillons vivement de ne pas vous fier indûment aux énoncés prospectifs, que ce soit à la suite d'une nouvelle information, d'événements futurs ou d'autres éléments avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Rapport de la direction sur le rendement du fonds

Introduction

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non l'état financier annuel complet du Plan Futé (le « Régime »). L'état financier annuel peut être obtenu gratuitement, sur demande, en consultant notre site Web à l'adresse www.cst.org ou le site Web de SEDAR à www.sedar.com, en appelant notre service à la clientèle au 1-800-461-7100 ou en nous écrivant à l'adresse suivante : 2235 Sheppard Avenue East, Suite 1600, Toronto (Ontario) M2J 5B8.

La Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »), à titre de promoteur du Régime, et C.S.T. Spark inc., à titre de gestionnaire de fonds d'investissement, considèrent que la gouvernance et la conformité contribuent de manière cruciale au rendement global de la société et aux rendements à long terme sur les placements; nous passons en revue et appuyons donc les directives sur le vote par procuration établies par nos gestionnaires de placement. La politique en matière de vote par procuration de chaque gestionnaire de placement peut être obtenue, sur demande, auprès de notre service à la clientèle ou en écrivant à l'adresse info@cstspark.ca.

Le présent rapport de la direction sur le rendement du fonds présente l'opinion de l'équipe de gestion de portefeuille quant aux facteurs et faits nouveaux importants qui ont influé sur le rendement et les perspectives du Régime au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019.

Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement fondamental du Régime consiste à investir les contributions des souscripteurs de façon à maintenir le capital tout en offrant un rendement positif raisonnable sur les placements à long terme et en tenant compte d'un seuil de risque prudent.

Le Régime investit les cotisations, les subventions gouvernementales et le revenu conformément à une méthode de placement à profil évolutif (dite « glide path ») exclusive qui vise à assortir les catégories d'actifs et la composition des placements avec la période prévue avant le début des études postsecondaires du bénéficiaire. Les actifs sont gérés selon une composition des placements qui met l'accent sur l'investissement dans des actions les premières années, suivi d'une transition vers une composition de placements plus prudente au fil du temps, particulièrement dans des titres à revenu fixe.

Les actifs du Régime sont gérés de façon passive par BlackRock Asset Management Canada Limited (« BlackRock ») conformément au mandat glide path prédéfini pour les fonds négociés en Bourse (les « FNB »).

Risque

Les risques associés aux placements dans le Régime demeurent les mêmes que ceux qui sont décrits dans le prospectus. Au cours de la période de présentation de l'information financière, le Régime n'a fait l'objet d'aucun changement significatif ayant une incidence sur le niveau de risque global lié à un placement dans le Régime.

Résultats d'exploitation

Rendement du Régime

En 2019, le taux de rendement du Régime, déduction faite des frais, s'est établi à 10,4 %, par rapport à 11,9 % pour l'indice de référence de la politique de placement (l'« indice de référence »). En contraste, l'indice obligataire universel FTSE Canada et l'indice MSCI All Country World, des indices généraux, ont généré des rendements de

10,2 % et de 12,7 %, respectivement, durant la même période. Le rendement du Régime est calculé après déduction des frais et des charges de 1,5 %, plus l'impôt, tandis que les rendements de l'indice de référence et de l'indice général ne tiennent compte d'aucun coût de placement comme les frais, les charges et les commissions.

Le taux de rendement du Régime, compte non tenu des frais et des charges, a été supérieur à celui de l'indice de référence au cours de l'exercice. La pondération du Régime en actions et en titres à revenu fixe lui a permis d'enregistrer un rendement supérieur à celui de ses composantes sous-jacentes de l'indice de référence de la politique de placement.

Retour sur l'économie

Selon le rapport Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2019, la croissance mondiale s'est stabilisée au premier semestre de 2019, après avoir accusé une forte baisse tout au long de 2018. Les tensions commerciales et géopolitiques ont continué de s'intensifier tout au long de l'exercice et ont effrité la confiance des entreprises, nui aux décisions en matière de dépenses d'investissement et freiné le commerce mondial. À mesure que l'expansion s'affaiblissait à l'échelle mondiale, le taux d'inflation de base s'est encore éloigné de la cible, et ce, dans les économies tant développées qu'en développement.

Le taux d'expansion de l'économie américaine a légèrement ralenti, la lancée découlant des réductions d'impôts au début de 2018 s'étant essoufflée. Même si les investissements des entreprises sont demeurés atones, les taux d'emploi et de consommation ont quant à eux fait preuve de résilience. Après plusieurs hausses en 2018, la Réserve fédérale américaine a diminué les taux d'intérêt à trois reprises en 2019, en réaction aux indicateurs d'un ralentissement économique. L'inflation de base a augmenté légèrement pour s'établir au-delà de l'objectif à long terme de 2 % établi par le Federal Open Market Committee, poussée notamment par une hausse importante des prix de l'énergie.

L'économie canadienne a affiché une croissance modérée au cours de l'exercice grâce à la vigueur du marché de l'emploi et à l'intensification de l'activité dans le secteur de l'habitation. Cependant, les conflits liés au commerce mondial et l'incertitude qu'ils ont suscitée ont freiné les investissements des entreprises et l'exportation, et les investissements ont continué à reculer dans le secteur de l'énergie. La Banque du Canada a maintenu à 1,75 % son taux à un jour tout au long de l'exercice, devenant ainsi l'une des seules économies à conserver les taux d'intérêt aux niveaux actuels. Le taux d'inflation, calculé en fonction de l'indice des prix à la consommation, a atteint la cible de 2 % et devrait se maintenir en 2020.

Les titres à revenu fixe canadiens font de cette catégorie d'actifs l'une des plus performantes, compte tenu de la chute des rendements, ce qui a poussé à 10,2 % le rendement annuel de l'indice de référence obligataire universel FTSE Canada. Les titres dont l'échéance est plus longue ont été favorisés par le gain de 18,0 % enregistré par l'indice obligataire FTSE Canada à long terme au cours de la même période. Les émissions d'obligations de sociétés et de titres à revenu fixe à plus court terme canadiens ont également inscrit de bons rendements, avec des gains de 9,6 % et de 4,7 %, respectivement, pour l'indice obligataire société FTSE et l'indice obligataire FTSE Canada à court terme.

Malgré le ralentissement enregistré au second semestre de l'exercice, la plupart des marchés boursiers ont enregistré de solides rendements au cours de l'exercice 2019, ce qui a plus que contrebalancé les pertes subies vers la fin de 2018. Les actions nord-américaines ont enregistré des rendements annuels à deux chiffres. En effet, l'indice américain S&P 500 a affiché un gain de 14,3 % tandis que l'indice canadien S&P/TSX composé plafonné a affiché une hausse de 13,3 %. Dans les deux cas, la quasi-totalité des secteurs sous-jacents a contribué à l'augmentation, à l'exception du secteur de l'énergie. Les marchés boursiers internationaux de pays développés ont également généré des rendements enviables, comme en témoigne la hausse de 11,2 % de l'indice MSCI EAFE. Même s'il s'est maintenu en territoire négatif au second semestre de l'exercice, l'indice MSCI Emerging Markets a augmenté de 11,9 % en 2019.

Faits saillants financiers et d'exploitation

Le tableau qui suit a pour objet de vous aider à comprendre les principaux résultats financiers du Régime pour les deux derniers exercices clos les 31 octobre. Le tableau qui suit présente les principales informations financières pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 et la période allant du 23 mai 2018 au 31 octobre 2018. L'information présentée est tirée des états financiers annuels audités du Régime.

(en milliers de dollars)	2019	2018
États de la situation financière		
Actif total	683 \$	351 \$
Actif net	682	351
États du résultat global		
Revenu net (perte nette) de placement	44 \$	(9)\$
États des variations de l'actif net		
Paiements d'aide aux études	– \$	– \$
Subventions gouvernementales reçues, déduction faite des remboursements	104	2
Paiements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(1)	–
Autres		
Nombre total de conventions	170	20

Frais de gestion

Des frais de gestion de 6 \$ (2018 – 2 \$) ont été payés à la Fondation. Ces frais couvrent l'exploitation, la gestion, la distribution et l'administration du Régime, y compris la gestion du portefeuille, les services aux fiduciaires, la tenue de dossiers, l'évaluation, la distribution et les services de garde. Des frais de gestion annuels correspondant à 1,5 %, plus l'impôt, du total du capital, des subventions gouvernementales et du revenu réalisé sur celles-ci sont versés à la Fondation. La Fondation renonce à une partie de ses frais de gestion pour compenser les frais facturés par les FNB.

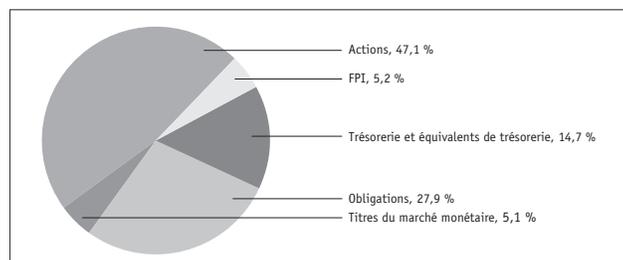
La Fondation a délégué certaines fonctions d'administration et de placement à sa filiale en propriété exclusive, C.S.T. Spark inc., qui est un cabinet de courtage en régimes de bourses d'études inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement du Régime en Ontario, au Québec, et à Terre-Neuve-et-Labrador, conformément à la législation sur les valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada où il vend des régimes de bourses d'études. C.S.T. Spark inc. est le distributeur exclusif du Régime.

C.S.T. Spark inc. reçoit de la Fondation un montant égal aux frais d'administration engagés, plus un pourcentage de ces frais. L'entente de prestation de services de gestion est renouvelable annuellement. C.S.T. Spark Inc. a engagé Consultants C.S.T. inc. pour la prestation de services de gestion de placements, de comptabilité et d'administration.

Aperçu du portefeuille du Régime

Le graphique suivant illustre le total de l'actif du portefeuille du Régime par catégorie de placement.

Composition de l'actif au 31 octobre 2019



Le tableau ci-dessous présente en détail les 25 principales positions acheteur comprises dans le total de l'actif du portefeuille du Régime.

Émetteur	Juste valeur (en milliers de dollars)	% des actifs compris dans le portefeuille du Régime
iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF	51	7,8 %
iShares Core Canadian Long Term Bond Index ETF	56	8,6 %
iShares Canadian Universe Bond Index ETF	76	11,7 %
iShares Canadian Short Term Bond Index ETF	28	4,3 %
iShares Canadian Real Return Bond Index ETF	22	3,4 %
iShares Global Real Estate Index ETF	34	5,2 %
iShares Premium Money Market ETF	31	4,8 %
iShares Core S&P 500 Index ETF	142	21,8 %
iShares Core MSCI EAFE IMI Index ETF	82	12,6 %
iShares Core MSCI Emerging Markets IMI Index ETF	33	5,1 %
25 principales positions acheteur en pourcentage du total de l'actif du portefeuille du Régime		85,3 %

Note : Le Régime détenait moins de 25 placements.

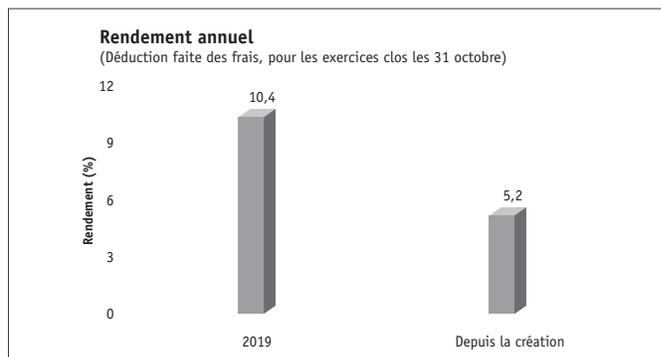
Rendement passé

Les rendements présentés dans le tableau ci-après et dans le tableau des rendements composés annuels sont fondés uniquement sur le rendement de placement réalisé sur le total de l'actif du portefeuille du Régime et ils ne reflètent pas le rendement de placement de chaque groupe de bénéficiaires définis en fonction de leur âge selon le profil d'évolution. Le rendement sur les placements a été calculé selon les valeurs du marché et les flux de trésorerie pondérés selon le temps applicables aux périodes. Les frais de gestion engagés par le Régime ont été déduits, et seuls les rendements nets sont présentés pour chaque période. Les rendements passés du Régime ne sont pas nécessairement indicatifs des rendements futurs.

Rendements annuels

Le graphique à bandes ci-dessous indique le rendement annuel du total de l'actif du portefeuille du Régime pour 2019, soit le premier

exercice complet du Régime depuis sa création. Le graphique présente, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation à la hausse ou à la baisse, au dernier jour de l'exercice, d'un placement effectué le premier jour de l'exercice.



Rendements composés annuels

L'indice de référence du Régime correspond à 40 % de l'indice obligataire universel FTSE Canada et à 60 % de l'indice MSCI All Country World.

L'indice obligataire universel FTSE Canada est une mesure générale du marché des titres à revenu fixe de première qualité du Canada et comprend des obligations gouvernementales et de sociétés dont l'échéance est supérieure à un an.

L'indice MSCI All Country World est un indice boursier pondéré en fonction de la capitalisation boursière conçu pour mesurer la performance globale des marchés mondiaux et se compose d'actions des marchés développés et des marchés émergents.

Le tableau suivant illustre les rendements composés annuels du total de l'actif du portefeuille du Régime pour les périodes indiquées closes le 31 octobre 2019.

	Périodes	
	1 an	Depuis la création**
Rendement net du Régime*	10,4	5,2
Rendement de l'indice de référence	11,9	6,6
Indice obligataire universel FTSE Canada	10,2	6,3
Indice MSCI All Country World	12,7	6,6

* Le rendement du Régime est calculé après déduction des frais et des charges tandis que les rendements de l'indice de référence et de l'indice général ne tiennent compte d'aucun coût de placement comme les frais, les charges et les commissions. Les frais et charges annuels du Régime se sont établis à 1,5 % pour chaque période.

** Les rendements enregistrés depuis la création sont calculés en fonction du rendement annualisé de la période allant du 1^{er} juin 2018 au 31 octobre 2019.

Pour une analyse du marché ou de l'information sur le rendement relatif du Régime par rapport à son indice général et à son indice de référence, se reporter à la rubrique Résultats d'exploitation du présent rapport.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints du régime Plan Futé (le « Régime ») de la Fiducie canadienne de bourses d'études sont préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »). La direction est responsable de l'information et des déclarations incluses dans ces états financiers. Le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers et de superviser la performance de la direction en ce qui a trait à ses responsabilités en matière d'information financière.

La Fondation, par l'entremise de C.S.T. Spark Inc., sa filiale en propriété exclusive chargée de l'administration du Régime, a mis en place des processus appropriés pour garantir la production d'une information financière pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et ils incluent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales conventions comptables sont, selon la direction, appropriées pour le Régime et sont définies à la note 2 des états financiers.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est l'auditeur externe du Régime. Il a effectué son audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada de manière à pouvoir fournir au conseil d'administration et aux membres de la Fondation son opinion à l'égard des états financiers. Son rapport est présenté ci-dessous.



Sherry J. MacDonald, CPA, CA
Présidente et chef de la direction



Christopher Ferris, CPA, CGA, CFA
Chef des finances

Toronto (Ontario)
Le 17 décembre 2019

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention du conseil d'administration et des membres de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du régime Plan futé de la Fiducie canadienne de bourses d'études (le « Régime »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 octobre 2019 et 2018, et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime aux 31 octobre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent le rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans ce rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 17 décembre 2019

État de la situation financière

Aux 31 octobre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens)

	2019	2018
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	96 \$	- \$
Placements, à la juste valeur (Tableau complémentaire I)	555	351
Produits à recevoir et autres débiteurs	16	-
Subventions gouvernementales à recevoir	16	-
	683	351
Passif		
Créditeurs et charges à payer	1	-
	1	-
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	682	351
Représenté par :		
Dépôts des souscripteurs (Tableau complémentaire II)	192	8
Subventions gouvernementales	106	2
Revenu cumulé détenu pour le versement futur des paiements d'aide aux études	34	(9)
Réserve non affectée (note 3b)	350	350
	682 \$	351 \$

Approuvé au nom du conseil d'administration de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études,



Douglas P. McPhie, FCPA, FCA
Administrateur



Sherry J. MacDonald, CPA, CA
Administratrice

État du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 et pour la période allant du 23 mai 2018
au 31 octobre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

	2019	2018
Produits		
Profits réalisés sur la vente de placements	2 \$	– \$
Variation des profits (pertes) latent(e)s	38	(11)
Distributions des fonds de placement	10	4
	50	(7)
Charges		
Frais de gestion (note 3a)	6	2
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	44 \$	(9)\$

État des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 et pour la période allant du 23 mai 2018
au 31 octobre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

	2019	2018
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, au début de la période	351 \$	– \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	44	(9)
Encaissements		
Augmentation nette des dépôts des souscripteurs (Tableau complémentaire II)	184	8
Subventions gouvernementales reçues (déduction faite des remboursements)	104	2
Réserve non affectée (note 3b)	–	350
Décaissements		
Paievements aux bénéficiaires	(1)	–
Encaissements moins décaissements	287	360
Variation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	331	351
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, à la fin de la période	682 \$	351 \$

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 et pour la période allant du 23 mai 2018
au 31 octobre 2018

(en milliers de dollars canadiens)

	2019	2018
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	44 \$	(9)\$
Achats de placements nets	(164)	(362)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Profits réalisés sur la vente de placements	(2)	-
Variation du profit (de la perte) latent(e)	(38)	11
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Augmentation des produits à recevoir et autres débiteurs	(16)	-
Augmentation des subventions gouvernementales à recevoir	(16)	-
Augmentation des créditeurs et charges à payer	1	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(191)	(360)
Activités de financement		
Réserve non affectée (note 3b)	-	350
Subventions gouvernementales reçues (déduction faite des remboursements)	104	2
Augmentation nette des dépôts des souscripteurs (Tableau complémentaire II)	184	8
Paiements aux bénéficiaires	(1)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	287	360
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	96	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de la période		
Trésorerie	-	-
Équivalents de trésorerie	-	-
	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de la période		
Trésorerie	96	-
Équivalents de trésorerie	-	-
	96 \$	- \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie :		
Impôt déduit à la source	- \$	- \$
Produits d'intérêts reçus	-	-

Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille

Au 31 octobre 2019

(en milliers de dollars canadiens)

Titre	Nombre de titres	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Fonds négociés en Bourse – 85,3 %			
iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF	1 902	51	49
iShares Core Canadian Long Term Bond Index ETF	1 912	56	52
iShares Canadian Universe Bond Index ETF	2 210	76	74
iShares Canadian Short Term Bond Index ETF	1 016	28	28
iShares Canadian Real Return Bond Index ETF	803	22	22
iShares Global Real Estate Index ETF	1 047	34	30
iShares Premium Money Market ETF	622	31	31
iShares Core S&P 500 Index ETF	2 833	142	128
iShares Core MSCI EAFE IMI Index ETF	2 650	82	80
iShares Core MSCI Emerging Markets IMI Index ETF	1 249	33	34
Total des FNB – 85,3 %		555	528
Total des placements – 85,3 %		555	528
Trésorerie et équivalents de trésorerie – 14,7 %		96	96
Total de l'actif du portefeuille – 100,0 %		651	624
Total du fonds de placement		651	624
Représenté par :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		96	
Placements, à la juste valeur		555	
		651	

Tableau complémentaire II – Dépôts des souscripteurs et perte cumulée

Au 31 octobre 2019

(en milliers de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente le sommaire des conventions, des dépôts des souscripteurs, des subventions et de la perte cumulée du Plan Futé.

N ^{bre} de conventions à l'ouverture	Rentrées de conventions	Sorties de conventions	N ^{bre} de conventions à la clôture	Dépôts des souscripteurs	Subventions gouvernementales	Perte cumulée
20	151	1	170	192 \$	106 \$	35 \$

La variation des dépôts des souscripteurs est la suivante :

	2019	2018 ¹
Paievements nets des souscripteurs	191 \$	8 \$
Principaux transferts interrégimes	-	-
Remboursement du capital	(7)	-
Augmentation nette des dépôts des souscripteurs	184	8
Solde, au début de la période	8	-
Solde, à la fin de la période	192 \$	8 \$

1. Les montants couvrent la période allant du 23 mai 2018 au 31 octobre 2018.

Notes annexes

31 octobre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens)

Note 1. Nature des activités

Le régime Plan Futé (le « Régime ») est un régime de bourses d'études qui a été établi le 23 mai 2018. L'objectif du Régime est d'aider les parents et d'autres particuliers à épargner en prévision des études postsecondaires d'enfants. Le Régime est géré et distribué par C.S.T. Spark Inc., une filiale entièrement par la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »). Les bureaux du Régime sont situés au 1600-2235 Sheppard Avenue East, Toronto (Ontario), Canada.

Les souscripteurs concluent une convention de régime d'épargne-études avec la Fondation (la « convention ») et versent des cotisations au nom d'un ou de plusieurs bénéficiaires. Les conventions sont enregistrées en tant que régimes enregistrés d'épargne-études en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Régime reçoit les subventions gouvernementales des paliers fédéral et provinciaux (les « subventions gouvernementales ») au nom des souscripteurs et investit ces fonds, avec les cotisations, conformément aux politiques de placement du Régime. Les cotisations cumulées pendant la durée de la convention sont remboursées en tout ou en partie en tout temps à la demande du souscripteur, ce montant étant assujéti aux fluctuations de la valeur de marché. Les paiements d'aide aux études (les « PAE ») sont versés aux bénéficiaires admissibles et sont constitués des subventions gouvernementales et du revenu de placement réalisé sur les cotisations et sur les subventions gouvernementales.

Note 2. Principales méthodes comptables

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »).

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Fondation le 17 décembre 2019.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

c) Instruments financiers

Le Régime comptabilise ses actifs et ses passifs financiers lorsqu'il devient partie à un contrat. Les actifs et les passifs financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers et les passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, et les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les placements à la juste valeur ont été classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'évaluation au cours des périodes ultérieures sera déterminée en fonction du classement de l'instrument

financier. Les actifs financiers et les passifs financiers du Régime sont classés comme suit :

Actif financier ou passif financier	Classement
Placements, à la juste valeur	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Au coût amorti ⁱⁱ
Produits à recevoir et autres débiteurs	Au coût amorti ⁱⁱ
Débiteurs pour les titres vendus	Au coût amorti ⁱⁱ
Créditeurs et charges à payer	Au coût amorti ⁱⁱⁱ
Créditeurs pour les titres achetés	Au coût amorti ⁱⁱⁱ

ⁱ Les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils sont acquis principalement à des fins de transaction. Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les variations des profits et des pertes latents sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

ⁱⁱ Les actifs financiers classés au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés qui sont détenus aux fins de perception de flux de trésorerie contractuels et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation ou lorsque les pertes de crédit attendues augmentent.

ⁱⁱⁱ Les passifs financiers classés au coût amorti rassemblent les passifs qui ne constituent pas des passifs dérivés et qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise les flux de trésorerie futurs estimatifs (y compris tous les coûts de transaction et autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette à la comptabilisation initiale.

d) Évaluation des placements

Les placements à la juste valeur comprennent les fonds négociés en Bourse (les « FNB »). Les FNB sont négociés sur un marché actif et sont évalués en fonction du cours de clôture à la date de clôture.

La note 6 fournit d'autres indications à propos des évaluations de la juste valeur.

e) Opérations de placement et constatation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de la transaction. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les dividendes et les distributions sont comptabilisés à la date ex-dividende et à la date ex-distribution, respectivement. Les profits (pertes) réalisé(e)s à la vente de placements et la variation des profits (pertes) latent(e)s sont calculés en se rapportant au coût moyen des placements connexes et sont constatés dans la période au cours de laquelle ces profits (pertes) surviennent.

Notes annexes (suite)

31 octobre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens)

Note 2. Principales méthodes comptables (suite)

f) Dépôts des souscripteurs

Les dépôts des souscripteurs comprennent les montants reçus de ces derniers et ils excluent les montants futurs à recevoir en vertu des conventions en vigueur.

g) Impôt sur le résultat

Le Régime est exonéré d'impôt sur le résultat en vertu de l'article 146.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

h) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les soldes déposés auprès de banques et les titres dont l'échéance se situe à 90 jours ou moins de la date de l'achat et incluent des dépôts à terme, des bons du Trésor et des acceptations bancaires.

i) Change

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Régime sont le dollar canadien.

Au cours d'une période donnée, les achats et les ventes de placements libellés en devises et les dividendes et produits d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment des transactions. Les profits ou les pertes de change réalisé(e)s ou latent(e)s sur les placements sont inclus respectivement aux postes Profits (pertes) réalisé(e)s à la vente de placements et Variation des profits (pertes) latent(e)s de l'état du résultat global.

j) Estimations et jugements comptables critiques

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction a recours à des estimations et à des jugements qui influent sur les montants comptabilisés et présentés dans les états financiers. Ces estimations et ces jugements ont une incidence directe sur l'évaluation des transactions et des soldes comptabilisés dans les états financiers. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

Note 3. Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant dont ont convenu les parties.

a) Distribution et gestion du Régime

La Fondation, qui parraine le Régime, a confié à C.S.T. Spark Inc., en qualité de courtier de régimes de bourses d'études et de gestionnaire de fonds d'investissement, la responsabilité de gérer et de distribuer le Régime. La convention de distribution et de licence est renouvelable annuellement le 24 mai. Des frais de gestion annuels correspondant à 1,5 % du total du capital, des subventions gouvernementales et du revenu réalisé sur celles-ci sont versés à la Fondation. La Fondation renonce à une partie de ses frais de gestion pour compenser les frais facturés par les FNB. C.S.T. Spark Inc. a engagé Consultants C.S.T. inc. (« C.C.S.T. ») pour

la prestation de services de gestion de placements, de comptabilité et d'administration.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, un montant de 6 \$ a été comptabilisé à titre de frais de gestion (2018 – 2 \$). Les frais de gestion inclus dans les Créditeurs et charges à payer au 31 octobre 2019 s'élevaient à 1 \$ (2018 – néant).

b) Réserve non affectée

La réserve non affectée représente le montant en trésorerie que le Régime reçoit de la Fondation pour se constituer en fiducie au bénéfice des souscripteurs et des bénéficiaires.

Note 4. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composants de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon l'état de la situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du Régime, ainsi que de verser des PAE avec le revenu de placement, les subventions et le revenu tiré des subventions. Le Régime investit les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues dans des placements appropriés conformément aux objectifs de placement indiqués, tout en conservant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

Note 5. Risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. Les expositions du Régime à de tels risques sont concentrées dans ses avoirs investis et sont liées aux risques de marché (qui incluent le risque de taux d'intérêt et autre risque de prix), au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de change.

Le processus de gestion des risques du Régime inclut le suivi de la conformité conformément aux directives de placement du Régime. Le Régime gère les effets de ces risques financiers sur le rendement du portefeuille du Régime en engageant et en supervisant un gestionnaire de placement externe. Le gestionnaire de placement examine régulièrement les placements autorisés du Régime et veille au rééquilibrage et à la gestion du portefeuille de placement conformément à la politique et au mandat de placement.

a) Risque du marché

i. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque d'une variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie des placements du Régime dans des instruments financiers portant intérêt résultant des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Il existe une relation inverse entre les variations des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des titres portant intérêt. Au 31 octobre 2019, le Régime est indirectement exposé à un risque de taux d'intérêt proportionnel aux investissements des FNB sous-jacents dans des titres financiers portant intérêt.

Notes annexes (suite)

31 octobre 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens)

Note 5. Risques liés aux instruments financiers (suite)

a) Risque du marché (suite)

ii. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue à la suite des fluctuations des cours du marché autres que celles résultant du risque de taux d'intérêt. Les facteurs propres à un placement individuel, son émetteur ou d'autres facteurs ayant un effet sur tous les instruments négociés sur un marché ou sur un segment de marché ont une incidence sur ce risque. Le Régime est indirectement exposé de façon importante à un autre risque de prix provenant de son placement dans le FNB sous-jacent, lequel investit dans des titres de capitaux propres.

Au 31 octobre 2019, si les prix des actions et des indices sous-jacents avaient augmenté ou diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient restées constantes, la juste valeur du total du fonds de placement indiqué dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille aurait augmenté ou diminué d'approximativement 6 \$. Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

Puisque le Régime a été établi le 23 mai 2018, l'incidence sur l'actif net du Régime de l'utilisation de la corrélation historique entre le rendement du Régime et un indice général n'est pas présentée pour l'exercice comparatif car les données sont insuffisantes, et tout calcul effectué à partir de ces données pourrait être significativement trompeur.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit se rapporte à la capacité de l'émetteur de titres de créance d'effectuer des paiements d'intérêt et de rembourser le capital. Au 31 octobre 2019, le Régime est indirectement exposé à un risque de crédit proportionnel aux investissements des FNB sous-jacents dans des instruments de créance et des titres privilégiés.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans les remboursements de capital aux souscripteurs et les PAE aux bénéficiaires. Le Régime investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement vendus. Le Régime conserve suffisamment de positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour répondre aux exigences de liquidité en utilisant des modèles de prévisions de trésorerie qui reflètent la répartition des dépôts des souscripteurs et du revenu cumulé. Tous les autres passifs financiers sont à court terme et sont payables dans un délai de un an.

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de changements survenus dans les taux de change. Au 31 octobre 2019, le Régime est

indirectement exposé à un risque de change proportionnel aux investissements des FNB sous-jacents dans des instruments financiers libellés dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle du Régime. Le Régime détient des FNB exposés à des marchés étrangers et qui représentent 57 % du total du fonds de placement. La juste valeur du total du fonds de placement du Régime augmenterait ou diminuerait d'environ 4 \$ à la suite d'une dépréciation ou d'une appréciation de 1 % du taux de change du dollar canadien. Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

Note 6. Évaluation à la juste valeur et informations à fournir

Les justes valeurs estimatives utilisées aux fins de l'évaluation et des informations à fournir se rapprochent des montants qui seraient obtenus pour la vente d'un actif, ou payés pour le règlement d'un passif, dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché.

Les valeurs comptables des autres instruments financiers, comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les produits à recevoir et autres débiteurs, les subventions gouvernementales à recevoir, ainsi que les créateurs et charges à payer se rapprochent de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Le tableau suivant présente les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs dans lesquels ont été classés les instruments financiers du Régime :

- i. Les instruments financiers classés au niveau 1 sont évalués en utilisant les cours du marché.
- ii. Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en utilisant des données d'entrée directement ou indirectement observables.
- iii. Les instruments financiers classés au niveau 3 sont évalués en utilisant des données d'entrée non observables (ce qui comprend l'utilisation d'hypothèses fondées sur la meilleure information disponible).

Actifs évalués à la juste valeur au 31 octobre 2019

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds négociés en bourse	556 \$	- \$	- \$	556 \$
Total des placements, à la juste valeur	556 \$	- \$	- \$	556 \$

Actifs évalués à la juste valeur au 31 octobre 2018

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds négociés en bourse	351 \$	- \$	- \$	351 \$
Total des placements, à la juste valeur	351 \$	- \$	- \$	351 \$

Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 et la période close le 31 octobre 2018.

Plan Futé CST

Parrainé par la

Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études
2235 Sheppard Avenue East, bureau 1600
Toronto (Ontario) M2J 5B8
1-877-333-7377

Gestionnaire de fonds d'investissement et distributeur

Spark C.S.T. inc.
2235 Sheppard Avenue East, bureau 1600
Toronto (Ontario) M2J 5B8

Fiduciaire

Fiducie RBC Services aux Investisseurs
155 Wellington Street West, 2^e étage
Toronto (Ontario) M5V 3L3

Auditeur

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Bay Adelaide East
8 Adelaide Street West, bureau 200
Toronto (Ontario) M5H 0A9

Banque

Banque Royale du Canada
Royal Bank Plaza
South Tower
200 Bay Street, 10^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2J5

Pour obtenir des renseignements sur le compte de votre régime, connectez-vous à www.cstspark.ca.

cst

